

Le Mot du Maire



Jean-Claude LOMBION,
Maire de la Ville de Morne-à-L'Eau.

Cher(e)s Administré(e)s,

La synthèse du présent bilan a été présentée le mois dernier et a connu un succès retentissant tant par la densité et la qualité du travail accompli que par les réactions positives de la population mornaliennne. J'en suis très heureux.

Jamais un tel bilan documenté et chiffré n'avait été réalisé dans notre Ville, jamais le citoyen mornalien n'avait pris le temps d'apprécier le chemin parcouru par l'équipe municipale en milieu de mandature.

Je suis très heureux du travail accompli même si le chemin reste long. Mais la Ville sort de loin et c'est tout à notre honneur d'avoir fait tant de choses, vu notre histoire et l'ampleur des problèmes en 2005, à mon arrivée aux affaires, puis en 2008, lors de l'avènement de l'équipe actuelle.

Le présent bilan est plus complet et s'adresse à tous ceux qui souhaitent en savoir davantage sur les actions municipales menées au service de la population.

Dans tous les domaines ; (environnement et cadre de vie, éducation, sécurité, culture, sport, assainissement, eau et déchets, vie associative, enfants, personnes âgées, action sociale, ressources humaines, droit des travailleurs, salaire des agents), nous avons fait un bond considérable qui place notre Ville parmi celles les mieux organisées et dont les agents sont parmi les mieux payés en Guadeloupe, vous devez le savoir.

Récemment, et pour marquer cette volonté de nos services de montrer leur ambition et celle des élus pour la Ville, la fête de la Toussaint a permis d'innover, d'émerveiller, de susciter l'admiration des visiteurs et des Mornaliens en particulier.

Nous en sommes heureux.

Dans d'autres domaines aussi, nos agents ont fait preuve de qualités exceptionnelles dans l'accomplissement de leur mission et je veux les féliciter.

La Ville change et c'est l'an prochain que notre bilan global permettra une appréciation encore plus grande du travail réalisé conformément au **CONTRAT MORNALIEN** souscrit avec la population.

Le travail se poursuit, nous recevons quotidiennement des encouragements car de plus en plus de concitoyens et de visiteurs apprécient les réalisations municipales.

Vous apprécierez donc, cher(e)s concitoyen(ne)s, la qualité de ce travail fait pour vous et grâce à vous, en lisant attentivement ce bilan détaillé.

Bonne lecture !

Votre Maire,
Jean-Claude LOMBION



Sommaire...

01 Ressources Humaines.....	P. 03-06
02 Finances.....	P. 07-10
03 Éducation.....	P. 11-16
04 Culture.....	P. 17-19
05 Sport.....	P. 20-24
06 La Restauration Scolaire.....	P. 25-27
07 CCAS.....	P. 28-32
08 Environnement & Développement Durable.....	P. 33-38
09 Police Municipale.....	P. 39-41
10 Les Cimetières.....	P. 42-44
11 Aménagement du Territoire.....	P. 45-49
12 Intercommunalité.....	P. 50-52



■ **Directeur de la rédaction et de la publication :**
Le Maire, Jean-Claude Lombion

■ **Rédacteur en Chef :**
M. Jacques Ofranc

■ **Collaboration Rédactionnelle :**
Les Directeurs des Services Municipaux

■ **Crédit Photos :**
Les Services Municipaux/Philippe Virapin/ Thinkstock/Steve Nanette

■ **Maquette :**
Agence Blue Marine - 0590 32 64 36

■ **Impression :**
L'Imprimerie de Goyave - 0590 94 67 66

■ **Service Communication**
Tél : 0590 24 21 14
Fax : 0590 82 94 93
Mail : servicecommunication@mornealeau.fr

Tirage : 9 000 exemplaires





I fallait, souvenez-vous dépasser une période difficile pour la Ville de Morne-À-L'Eau : redonner confiance aux administrés, assainir la gestion des affaires communales, dynamiser le personnel communal en reconnaissant son travail et en accordant aux agents leurs droits (paiement des Rapports dus **depuis 2002**, saisie de la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour statuer sur les fiches de notation des années **2002 à 2005**, mise en place du Régime Indemnitaire (RI), mise en œuvre d'actions de formation pour la promotion interne, etc...), mettre en œuvre un projet d'organisation des services dans le cadre d'une concertation permanente et enfin obtenir de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) un avis favorable sur le **Budget 2007** de la collectivité voté en équilibre réel.

À partir de 2008, et ce, sur la base du Contrat Mornalien approuvé par le corps électoral, nous avons pu obtenir une clarification des rôles entre élus, cadres et fonctionnaires afin de réussir l'action municipale. Les politiques ont été élus pour prévoir, orienter, gérer et décider. Les fonctionnaires, par leur métier, leur technicité, leur expertise, sont chargés de mettre en œuvre les politiques définies par les élus. Ainsi donc, le bon fonctionnement de la collectivité dépend de la complémentarité, de la cohérence des rôles des élus et des fonctionnaires et du respect des règles du jeu entre les parties en présence.

Le Contrat Mornalien précisait également que les contraintes liées à une bonne gestion nous font obligation de :

- Poursuivre le recrutement de cadres de direction
- Recruter des cadres intermédiaires
- Mettre en application la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) dans le souci d'avoir une complète maîtrise des charges du personnel.

Il convenait en effet **dès 2008** de recruter en fonction des besoins réels de la collectivité communale.

Il s'agissait aussi pour l'équipe municipale de développer une politique de formation et de promotion interne en travaillant à améliorer la concertation avec les partenaires sociaux pour la modernisation et une meilleure organisation des services municipaux tout en veillant à l'évolution de la carrière des agents territoriaux.

La mise en place des procédures pour une meilleure gestion et une grande lisibilité dans le contrôle et l'évaluation et la mise à la disposition des cadres de moyens matériels et humains nécessaires à l'application des politiques publiques communales et des orientations municipales constituaient, il faut le préciser ici, deux points forts du Contrat Mornalien en matière de Ressources Humaines (RH).

En 2012, la Ville de Morne-A-L'Eau, sur un effectif de 479 agents, compte en son sein 24 cadres territoriaux pour un taux d'encadrement de 5%.

Au 1^{er} janvier 2010, par voie de promotion interne, trois agents deviennent des Agents de Maîtrise.

Au 1^{er} février 2010, 20 agents deviennent des Adjoints Administratifs de 1^{ère} Classe après réussite à l'examen professionnel.

Le 1^{er} décembre 2010, un agent passe avec succès son examen professionnel de Rédacteur Chef et est promu à ce grade.

Le 1^{er} janvier 2011, c'est autour d'un agent de réussir son examen professionnel et d'être promu animateur Chef, à cette même date, par voie de concours, un agent obtient son grade de Technicien Principal de 2^{ème} Classe.

Le 1^{er} avril 2011, un agent, par voie de promotion interne, devient Agent de Maîtrise et un autre Rédacteur Territorial.



Dans la même période, deux agents de la collectivité obtiennent le grade d'Adjoints d'Animation.

AUGMENTATION DU QUOTA HORAIRE DU PERSONNEL :

En juin 2008, trois agents passent à 35 heures hebdomadaires. En septembre 2009, un agent passe à 28 heures hebdomadaires.

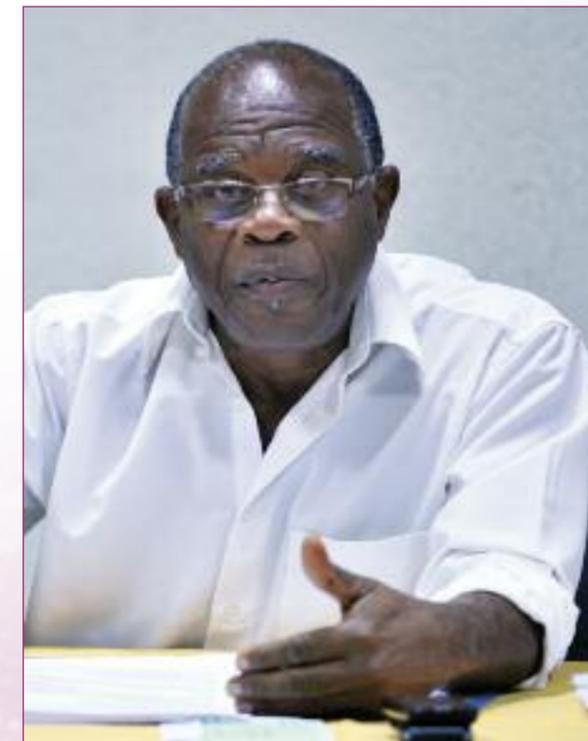
En janvier 2011, trois agents obtiennent les 35 heures hebdomadaires.

PASSAGE A 28 HEURES HEBDOMADAIRES DES + DE 55 ANS :

27 agents bénéficient de cette mesure pour un coût annuel 2012 évalué à 347 543,16 euros.

CHANGEMENT DU QUOTA HORAIRE DU PERSONNEL DES ECOLES :

Au 1^{er} octobre 2011, 14 agents obtiennent leur passage à 28 heures hebdomadaires, et au 1^{er} septembre 2012, ils sont 17 à réussir ce passage à 28 heures hebdomadaires.





Ressources Humaines



LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX :

La formation hors CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a représenté pour la collectivité pour l'année 2008 un coût de 21 311,84 euros.

En 2009 ; 11 885,74 euros, 2010 ; 34 244,95 euros, 2011 ; le coût pour la collectivité s'élève à 46 511,79 euros.

LA MASSE SALARIALE EN CHIFFRES :

L'investissement pour le personnel en 2008 a représenté pour la ville un effort de 11 508 349,01 euros.

Cet effort financier a été de 12 375 703,65 euros pour l'institution communale en 2009.

En 2010, de 11 853 852,66 euros et pour l'année 2011 de 12 179 900,67 euros.

L'investissement financier pour le personnel communal pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 a représenté pour la collectivité un effort total d'un montant de 47 917 805,99 euros.



■ EVOLUTION DU BUDGET (FONCTIONNEMENT)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (*)
RECETTE	18 998 352	18 440 666	18 133 345	20 854 979	21 768 686	23 415 600
DEPENSE	16 686 489	17 599 735	18 690 807	19 242 911	21 841 923	23 415 600
RESULTAT	2 311 863	840 931	- 557 461	1 612 067	- 73 237	-
Résultat cumulé	2 328 103	840 931	283 469	1 755 030	1 047 171	-

Les activités de la Ville sont de plus en plus importantes notamment dans les domaines du sport, de la culture, de la préservation de l'environnement tout en préservant son épargne.

■ EVOLUTION DU BUDGET (INVESTISSEMENT)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (*)
RECETTE	6 172 945	3 893 771	3 165 557	2 673 243	4 023 850	10 607 613
DEPENSE	2 216 735	2 437 280	3 184 153	3 461 167	4 072 462	10 607 613
RESULTAT	3 956 210	1 456 491	- 18 596	- 787 924	- 48 612	-
Résultat cumulé	793 226	2 249 717	2 231 121	1 443 196	1 394 584	-

Malgré la progression constante des investissements, la Ville conserve une santé budgétaire enviable. La commune double son volume d'équipement de 2007 à 2011.

■ EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (*)
RECETTE	25 171 298	22 334 438	21 298 903	23 528 222	25 792 536	34 023 214
DEPENSE	18 903 224	20 037 015	21 874 961	22 704 079	25 914 385	34 023 214
RESULTAT	6 268 074	2 297 423	- 576 057	824 143	- 121 848	-
Résultat cumulé	3 121 329	3 090 648	2 514 591	3 198 226	2 441 756	-

Le budget est en constante augmentation, c'est donc le signe du dynamisme de la politique municipale et du travail sans faille des élus.

(2012*) Prév. budget primitif 2012

■ EVOLUTION DE LA FISCALITE

		2007	2008	2009	2010	2011	2012 (*)
Taxe habitation	Base	8 291 991	8 508 798	8 356 163	9 345 771	10 128 000	10 221 000
Taxe habitation	Taux	21,01	19,89	19,36	18,85	28,75	27,96
Taxe foncier bâti	Base	5 888 698	6 198 453	6 458 453	6 973 939	7 371 000	7 912 000
Taxe foncier bâti	Taux	46,76	44,26	43,09	26,15	39,50	38,41
Taxe professionnelle	Base	3 281 197	3 472 992	3 472 992	3 469 740	1 377 000	1 530 000
Taxe professionnelle	Taux	27,96	26,47	25,77	25,09	30,78	29,93

*A compter de 2011, la taxe professionnelle a disparu au profit de la contribution économique territoriale qui elle-même contient deux parties :

- La contribution foncière économique dont le taux est fixé par la commune
- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui est une dotation versée par l'Etat en compensation suite à la disparition de la taxe professionnelle.

Par ailleurs la commune récupère la part des impôts délaissée par le Conseil Général (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti), elle continue à diminuer sa part.

■ DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (article L du Code général des collectivités territoriales)

■ Dépenses réelles de fonctionnement/population	1243,42€
■ Produit des impositions directes/population	405,46€
■ Recettes réelles de fonctionnement/population	1262,10€
■ Dépenses d'équipement brut/population	201,12€
■ Encours de la dette/population	480,24€
■ DGF/population	247,66€
■ Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,79%
■ Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	169%
■ Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	101,29%
■ Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.	15,94%
■ Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	33%



2012 ■ L'ANNÉE D'UN NOUVEL ÉLAN

Les grandes masses du budget

FONCTIONNEMENT

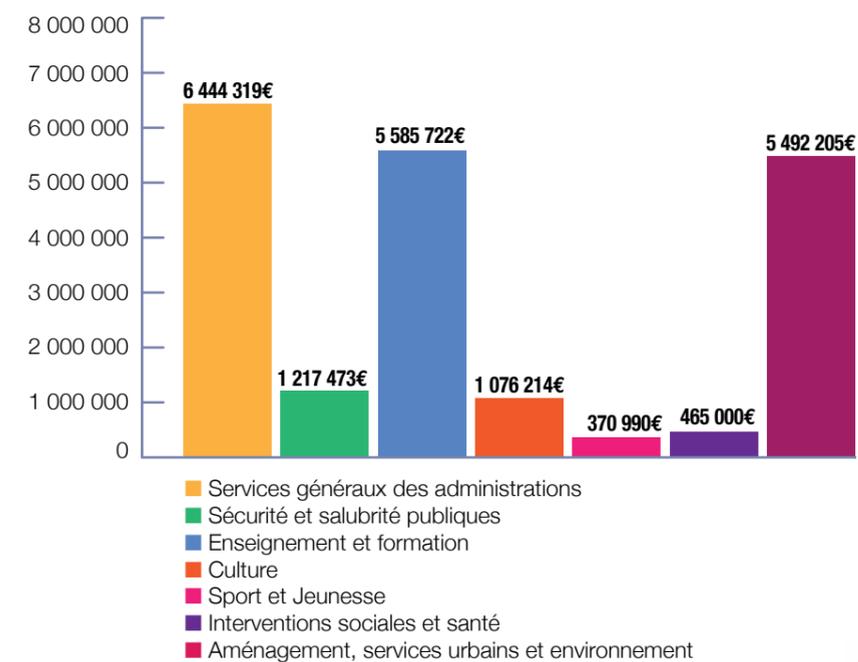
011	Charges à caractère général :	5 206 912€
	Location de bennes à ordures ménagères, transport scolaire, location/maintenance de bacs, contrat enfance jeunesse, entretien des routes, etc...	
012	Charges de personnel et frais assimilés :	12 782 629€
65	Autres charges de gestion courante :	2 765 385€
	Subventions diverses, participation au SICTOM et au SDIS	
66	Charges financières (intérêts) :	348 630€
73	Impôts et taxes :	15 494 326€
74	Dotations et participations :	6 204 717€
70-75	Autres produits :	345 000€

INVESTISSEMENT

16	Remboursement des emprunts :	725 013€
20-21-23	Opérations d'équipement :	9 882 599€
	Voirie, centre culturel CHEIK Anta DIOP, Marché aux Vivres, station d'épuration, équipements de proximité, réparation divers terrains de jeux, etc...	
10	Dotations et fonds divers :	767 615€
13	Subventions diverses :	3 058 529€
16	Emprunts :	3 500 000€



LES DEPENSES PAR DESTINATION



Le **Contrat Mornalien** a prévu d'améliorer le cadre de vie des enfants dans les écoles et de promouvoir une animation qui encourage les tout petits à aller et à rester à l'école pendant l'interclasse. L'équipement en matériels informatiques et internet de toutes les écoles de la Ville a été réalisé pour permettre à tous les enfants scolarisés, quel que soit le milieu social auquel ils appartiennent, d'avoir les mêmes chances de réussite.

L'amélioration et la création des aires de jeux et de loisirs constituent déjà un élément supplémentaire devant permettre de viser l'excellence au plan scolaire. L'objectif essentiel est de doter les écoles maternelles, primaires et élémentaires de la collectivité de moyens permettant de garantir la meilleure prise en charge possible des enfants, devant préparer leurs succès ultérieurs au Collège et au Lycée, notamment.

C'est sur ce fondement que la Direction de l'Education et du Temps Libre a mené une riche activité éducative sur le territoire communal avec des dates précises et des manifestations mobilisatrices que nous tâcherons de résumer dans ce document public :

18 NOVEMBRE 2009

Journée d'animation sur la plage de Babin dans le cadre de la **Fête Patronale de Morne-à-l'Eau** en collaboration avec toutes les écoles maternelles et élémentaires de la cité.

09 DECEMBRE 2009

Réception des élèves du collège de Missillac (Nantes) et du collège Charles de Gaulle de Morne-à-l'Eau avec la participation des collégiens, des professeurs et du principal du collège.

DU 06 AU 13 JANVIER 2010

Formation sur l'Alimentation réalisée par l'infirmière de la Circonscription Académique à l'attention du personnel des services (surveillantes et serveuses). Cette formation s'est bien déroulée. Les agents qui l'ont suivie se sont impliqués et ont tous reçu une Attestation de Formation.

14 JANVIER 2010

Festival de Films sur la Sécurité Routière en direction des élèves du CM1 et du CM2. Toutes les écoles sollicitées ont répondu favorablement à l'invitation à la Salle de l'Etoile à Richeval.

01 FEVRIER 2010

Rencontre avec la cinéaste Euzhan Palcy dans le cadre du **FEMI** pour les élèves de CM2 de l'Ecole de Pointe-A-Retz.

Cette rencontre des élèves avec cette célébrité martiniquaise a suscité un vif intérêt dans la communauté scolaire avec en plus un article publié dans le quotidien régional.

03 FEVRIER 2010

Projection du film **"Sita Chante Blues"** dans le cadre des manifestations culturelles du FEMI en direction des élèves de la moyenne section de CM2. Les parents et les écoliers ont apprécié cette projection.

22 AVRIL 2010

Projection à nouveau d'un autre film **"Guerre et Paix dans le Potager"** dans le cadre de Terre Festival pour les élèves de CE2 et de CM2 avec un bilan satisfaisant pour tous les participants.

05 & 11 MAI 2010 & 09 JUIN 2010

Formation sur le Développement Personnel pour les agents d'animation, les surveillants, les serveuses et les personnes ayant un Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE). Les agents ont adhéré à l'initiative et sont plus que jamais en attente d'une nouvelle formation.

16 JUIN 2010

Grande Journée d'Animation des Enfants à l'occasion du **Mois des Sports Nautiques** pour tous les élèves des écoles élémentaires de la Ville.

23 JUIN 2010

Pause Méridienne en Fête. Etaient concernés les élèves inscrits à la restauration scolaire. Ce fut aux dires des organisateurs un grand succès. Les enfants étaient ravis et le personnel encadrant a reçu les félicitations des parents d'élèves.

24 NOVEMBRE 2010

Nouvelle Journée d'Animation sur la plage de Babin à Vieux-Bourg dans le cadre de la **Fête Patronale** à l'adresse de tous les élèves des écoles élémentaires de la Ville. Les trois (3) associations mobilisées ont pleinement joué leur rôle et près de 500 enfants ont participé à cette journée qui a été une réussite sur le plan de l'organisation.

04 DECEMBRE 2010

Spectacle de danse intitulé **"MOWNALANDY"** dans le cadre de la Fête Patronale de Morne-à-l'Eau. Cette manifestation a mobilisé deux cent (200) élèves de la commune et près de mille (1000) personnes ont assisté à ce spectacle orchestré par KAMODJAKA.

18 DECEMBRE 2010

Pleins feux sur le LANDY (remise de prix pour les participants au MOWNALANDY) avec tous les participants à cette manifestation. Tous ont reçu un **diplôme de participation** après visionnage du spectacle sur CD.

22 DECEMBRE 2010

PAPA NWEL A BOUTCHET dans le cadre des festivités de fin d'année. Après-midi d'animations pour tous les enfants scolarisés de la Ville. Ils étaient 300 participants pour un succès repris dans les colonnes du journal France-Antilles.

EN JANVIER 2011 débute une **Formation sur l'utilisation des produits d'entretien** pour les agents d'entretien des écoles, le 6 et le 7 de ce même mois commence une **Formation sur la méthodologie du Projet Éducatif Local (PEL)** en direction des associations et du personnel périscolaire.

Au cours de ce même mois de janvier 2011, il est organisé **Le Forum sur la Sécurité Routière** à l'adresse des parents et des enseignants et **Le Concours du plus beau Réfectoire** qui a concerné toutes les écoles de Morne-à-l'Eau.

27 JANVIER 2011

Une animation Sécurité Routière **"La Route et Moi"** se met en place en faveur des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

09 FEVRIER 2011

La Direction de l'Education et du Temps Libre de la collectivité organise une nouvelle formation pour les concierges et les adjoints techniques dans les écoles, portant sur l'utilisation des extincteurs et du cahier de sécurité.

FEVRIER 2011 également, toutes les écoles élémentaires de Morne-à-l'Eau participent à :

- la réussite du FEMI sur le territoire communal
- les écoles élémentaires participent au **rallye à pied ou à vélo** dans le cadre de la **Sécurité Routière**.

25 FEVRIER 2011

Toutes les écoles de la Ville prennent une part active dans la réussite et le succès du **Carnaval des Enfants**.

MARS 2011

Les associations et le personnel communal se mobilisent pour la **Formation sur la Méthodologie du Projet Éducatif local (P.E.L.)**.

AVRIL 2011

Matinée d'Information sur les **Accueils de Loisirs pour les Grandes Vacances 2011** en direction des parents d'élèves.

FIN AOUT 2011

La **Direction de l'Education et du Temps Libre** est mobilisée sur l'envoi des fiches actions P.E.L. à transmettre à la **Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)**.

Le Projet Educatif Local est un véritable projet politique permettant d'appréhender l'éducation dans sa globalité.

Il vise à donner une nouvelle dynamique à la démarche éducative de la Ville, en mobilisant les multiples partenaires de l'Education que sont : les parents d'élèves, l'Education Nationale, la Direction de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Départementale d'Insertion, les associations communales et la commune.

Ce contrat s'étalant sur la période 2010-2013 permet de mieux appréhender les parcours éducatifs des enfants, des collégiens, des lycéens et des jeunes dans et hors temps scolaire en vue d'aider ce public à préparer l'avenir.

Education & Temps Libre

Ce Projet Educatif Local se décline en 5 grandes réalisations :

- Favoriser l'implantation de nouvelles structures d'animation et optimiser l'accueil dans les structures
 - Développer le savoir-vivre en collectivité et la citoyenneté
 - Favoriser l'implantation de structures d'accompagnement en direction des jeunes
 - Améliorer la communication concernant l'offre de loisirs dans la Ville
 - Favoriser l'implication des parents afin d'améliorer les résultats scolaires.
- Les écoles communales organisent en **mai 2011** "La Famille en Poésie".
 - Les écoles de la Ville en **juin 2011** finissent en beauté l'année scolaire en organisant "La Fête des Écoles".
 - C'est au cours du même mois de **juin 2011** que les élèves et les associations partenaires de l'école mettent sur pied "La Fête de la Pause Méridienne".
 - Les élèves des écoles de Morne-à-l'Eau procèdent à la validation des actions P.E.L en **juillet 2011**.
 - Les élèves du CE1 à la 3^{ème} reçoivent pendant la période des grandes vacances au mois d'**août 2011** des cours de vacances pour réussir l'année scolaire à venir **2011-2012**.
 - Le **25 août 2011** intervient la signature du **Contrat Enfance Jeunesse** (C.E.J) avec la **Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe** (CAF).

Ce contrat s'articule autour de 4 axes de développement, à savoir :

- 01 ■ Définir les projets d'accueil prioritaires sur la commune de Morne-à-l'Eau
- 02 ■ Equilibrer le territoire en termes de structures d'accueil culturel et sportif
- 03 ■ Satisfaire les besoins et augmenter le taux de fréquentation de l'accueil périscolaire
- 04 ■ Améliorer la communication et l'offre de loisirs éducatifs, culturels et sportifs

Dans ce cadre-là, 15 actions sont prévues de **2011 à 2014**.

Il s'agit de répondre au premier objectif de la Ville en proposant la construction d'un centre multi accueil qui se situe dans un quartier très fréquenté de la Ville. Ce centre a pour objectif d'offrir aux familles un mode d'accueil adapté et diversifié.

Il comprendra les structures suivantes :

- Une crèche de 60 places
- Un Relais Assistante Maternelle (RAM)
- Un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- Une Ludothèque
- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement Maternelle

Ce contrat en projet d'investissement s'élève à 2 521 000 euros selon le montage financier suivant :

CAF.....	1 638 650.00€
COMMUNE.....	252 100.00€
CONSEIL GENERAL.....	126 050.00€
CONSEIL REGIONAL.....	126 056.00€
FONDS EUROPEEN.....	378 150.00€

C'est ainsi que la Ville envisage de remettre en état la **Maison de Quartier de Rousseau** pour en faire une **Ludothèque Municipale**.

Les objectifs de cet espace sont les suivants :

- Faciliter l'accès au domaine du jeu à tous les publics notamment par le prêt
- Rendre accessible les jeux, espaces multimédia dans les quartiers pour les jeunes
- Valoriser les bienfaits du jeu dans ses dimensions ludiques et relationnelles
- Favoriser l'éveil des enfants et des jeunes (animations, prestations ludiques)...
- Redynamiser ce quartier par des animations encadrées par des professionnels

A travers la mise en place de cette action, les parents pourront accompagner leurs enfants âgés de 1 à 17 ans dans cet espace. Cette ludothèque permettra l'embauche de deux (2) jeunes afin d'assurer le fonctionnement de la structure.

Ce projet en investissement coûtera la somme de 151 411.18 euros selon le montage financier suivant :

CAF.....	30 282.24€
COMMUNE.....	30 282.24€
FONDS EUROPEEN.....	30 282.24€
CONSEIL GENERAL.....	22 711.68€
CONSEIL REGIONAL.....	37 852.80€

Il s'agit aussi de mettre un espace dédié à la disposition des jeunes âgés de 3 à 17 ans de Perrin en réhabilitant la salle polyvalente de la section afin d'équilibrer le territoire en terme de structure pour la jeunesse et surtout de dynamiser ce secteur peu desservi en équipements sportifs.

Le projet de Perrin s'articule autour de deux (2) objectifs :

- 01 ■ Mettre à la disposition des jeunes un espace aménagé en salle d'activité éducative et culturelle en favorisant les nouvelles technologies
- 02 ■ Permettre aux familles d'avoir un espace sécurisé et éducatif pour l'accueil des enfants pour les activités du péri et l'extra scolaire.

Cette nouvelle structure permettra d'accueillir les jeunes autour de diverses activités encadrées par une équipe d'éducateurs et d'animateurs.

La réhabilitation de cette salle coûtera en investissement la somme de 198 941.65 euros qui se répartit ainsi :

CAF.....	59 682.50€
COMMUNE.....	39 788.33€
FONDS EUROPEEN.....	59 682.50€
CONSEIL REGIONAL.....	39 788.33€

La Ville de Morne-à-l'Eau, à partir de ces projets, cherche à rattraper son retard en terme de création de structures et à mener ainsi une politique cohérente et attractive sur son territoire. En réussissant ces projets, elle donnera à la population en situation de fragilité sociale de l'espoir pour un lendemain meilleur dans les quartiers.

A travers cet investissement et en faisant appel à tous ces partenaires institutionnels, la collectivité adoptera un mode de gestion adapté en optimisant la qualité des services qui seront proposés à la population.

Les concierges des écoles participent à l'**OPERATION ECOLES FLEURIES** en **septembre 2011** et les élèves des écoles élémentaires sont mobilisés sur le CINEKID.



Education & Temps Libre

LES PROJETS 2012 :

- Lancement à nouveau en **septembre 2012** du projet “**Écoles Fleuries**” en étroite collaboration avec les concierges.
- Le personnel de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Animation (DEJA) a participé à une formation sur le logiciel (Excel, Power Point...).
- Les écoles et le collège, dans le cadre des manifestations organisées par le FEMI à Morne-à-l'Eau, ont rencontré **Harry Roselmack**, journaliste-vedette de TF1 et **Sonia Roland**, ancienne Miss France, actrice de séries télévisées et ont pu assister à la projection du film “**CINEKID**”.
- Toutes les écoles ont participé au mois de **février 2012** au **Carnaval des Enfants** organisé sur le territoire communal.
- En **mars 2012**, les concierges, les agents d'entretien, les agents d'animation, les agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles (ATSEM) participent à la **Formation sur le Secourisme (PSC1)**.
- Les ATSEM, les agents d'animation, les animatrices socio-éducatives en **avril 2012** sont en Formation BAFA/BAFD afin d'améliorer et de perfectionner “leur savoir-faire” dans le domaine de l'animation en milieu scolaire ou en direction du public.
- Les animatrices socio-éducatives (surveillantes et serveuses) durant toute l'**année scolaire 2012** se consacrent à l'organisation du **Concours des plus beaux Restaurants Scolaires**.
- Les animatrices socio-éducatives (surveillantes et serveuses) durant le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2012 étaient mobilisés sur le projet “**Un Fruit à la Rentrée**”.
- Les ATSEM, les agents d'animation et les animatrices socio-éducatives (surveillantes) ont consacré le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2012 à développer dans les écoles **Le Projet Sécurité Routière**.
- **Juin 2012**, tous les agents des écoles participent à **La Journée Nautique de Vieux-Bourg**.
- Les élèves des écoles élémentaires et du collège comme en 2011 reçoivent en **août 2012** des cours de vacances pour mieux appréhender l'année scolaire 2012-2013.

■ Les ATSEM dans la période de la **Toussaint 2012** ont reçu une **Formation en Conte avec Kontakaz**.

■ **Décembre 2012**, tous les enfants scolarisés à Morne-à-l'Eau, les agents d'animation et les animatrices socio-éducatives se mobilisent pour réussir une nouvelle fois le “**NWEL DES ENFANTS**”.

COÛT DES TRAVAUX DANS LES ECOLES POUR LA PERIODE 2008-2011 :

L'ECOLE étant une priorité municipale à MORNE-A-L'EAU, la collectivité a investi dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires placées sous sa responsabilité les sommes suivantes :

2008	104 031,02€
2009	286 906,34€
2010	561 039,33€
2011	880 763,80€
2012	564 273,70€

Des chiffres qui démontrent l'ampleur des travaux entrepris dans toutes les écoles de MORNE-A-L'EAU pour le bien de la communauté scolaire.



La Culture au service des Mornaliens

L'objectif recherché est de renforcer l'attractivité du territoire par le développement de l'offre culturelle et artistique :

- Accroître l'accès à la culture du plus grand nombre
- Mettre en réseau les acteurs culturels en fédérant les associations
- Favoriser les échanges et les rencontres inter-quartiers
- Créer des évènements culturels de qualité dans la cité

VIE ASSOCIATIVE

L'accompagnement de la vie associative a surtout été marqué par la volonté de redéfinir la relation avec cette expression de la vie citoyenne. Dans ce domaine-là, trois (3) temps forts sont à prendre en compte :

- 01 ■ Le séminaire sur la vie associative tenu les **12 et 19 février 2011**
- 02 ■ La signature de la Charte de la Vie Associative devenue réalité le **24 avril 2010**
- 03 ■ La mise en œuvre de sessions de formation pour les dirigeants associatifs

Par ailleurs, le soutien de la collectivité aux animations proposées par les associations s'est amplifié entre 2008 et 2012 :

- Prêt de matériel logistique communal (podium, barrières, chapiteaux, salles, impression, reprographie)
- Location de matériel technique extérieur (sonorisation, chapiteaux, notamment)
- Aide à la dépense par des allègements sur la location des salles municipales de Vieux-Bourg et de Perrin.

De même, l'attribution de subventions financières a été plus importante année après année.

C'est ainsi qu'à pu s'effectuer durant trois (3) ans, une restitution par les associations d'activités gratuites sur la Place Gerty Archimède lors de la Semaine Culturelle pendant **les grandes vacances de 2007, 2008 et de 2009.**

La mise à disposition de la population de LA MAISON DE QUARTIER de Lasserre le **30 mai 2011** a permis de recentrer dans cette partie de la Ville l'animation sur le territoire communal et à montrer la grande vitalité des associations de la localité.

C'est ainsi que la Ville a profité de la Fête de Sauvia le **12 août 2012** pour procéder à l'inauguration officielle de LA MAISON DE QUARTIER de la Section en présence de nombreuses personnalités, des associations du secteur et de la population mobilisée pour l'occasion.

Les Fêtes dans les Sections ont été par convention avec les associations ou les collectifs d'associations des moments d'expression de grande proximité avec la population.

ANIMATIONS CULTURELLES :

Pour l'année 2008, la Ville de Morne-à-l'Eau et sa Direction des Affaires Culturelles ont assuré les manifestations suivantes :

LE FEMI, LE CANAVAL A TI MOUN, LA FETE DU CRABE EN PARTENARIAT AVEC L'APRODECAM, LA JOURNEE DE LA FEMME EN COLLABORATION AVEC L'UNION DES FEMMES GUADELOUPEENNES (UFG), LE DEVOIR DE MEMOIRE EN ETROITE RELATION AVEC LA NOUVELLE AMICALE MORNALIENNE (NAM), A FLEURS DE BOIS, LA PROJECTION DE FILMS DANS LES SECTIONS DE VIEUX-BOURG, PERRIN, DUBELLOU, LASSERRE, LE BOURG, LA SEMAINE CULTURELLE, LE CHANTE NWEL A SAUVIA, A BEGUETTE ET DANS LE BOURG, LA FETE DES SECTIONS DE LASSERRE, DE BOSREDON, DE PERRIN, DE LORGER, DE VIEUX-BOURG ET LA FETE PATRONALE DE MORNE-A-L'EAU.

Au cours de l'année 2009, la volonté d'accès à la culture par le plus grand nombre s'est poursuivie avec des manifestations diverses :

LE FEMI, LA FETE DU CRABE AVEC L'APRODECAM, L'HOMMAGE A GERTY ARCHIMEDE, LE DEVOIR DE MEMOIRE EN LIAISON AVEC LA NAM, A FLEURS DE BOIS, LA SEMAINE CULTURELLE, LA PROJECTION DE FILMS A VIEUX-BOURG, PERRIN, DUBELLOU, LASSERRE, LE BOURG, LE CHANTE NWEL A SAUVIA, A BEGUETTE ET DANS LE BOURG, LA FETE DE VIEUX-BOURG ET LA FETE PATRONALE, EDITION 2009.

Rappelons pour mémoire que les chutes de cendres de Montserrat ont perturbé cette année quelques animations programmées dont le Déboulé Carnavalesque.

En 2010, les manifestations culturelles traditionnelles ont été maintenues à savoir LE FEMI, LE DEBOULE CARNAVALESQUE, LA FETE DU CRABE, A FLEURS DE BOIS, LE DEVOIR DE MEMOIRE, LA FETE DE LA MUSIQUE QUI REVENAIT, LA QUINZAINE CULTURELLE, LA DICTEE CREOLE ET CAP LAMBI EN NOUVEAUTE, LA PROJECTION DE FILMS AU BOURG, A BOSREDON, A PERRIN ET A VIEUX-BOURG, LA FETE DES SECTIONS DE LASSERRE, DE BOSREDON, DE LORGER, DE VIEUX-BOURG, LA FETE PATRONALE ET LE CHANTE NWEL A LABUTHIE (COLOMBIA D'OR), VIEUX-BOURG (TITANE), RICHEVAL (NAM) ont enrichi le programme d'animation sur le territoire communal pour l'année 2010.

L'année 2011 a été riche et diversifiée sur le plan culturel avec LE FEMI, Ciné Clindindin (rencontre de cinéastes), Airs d'Afrique, le Déboulé Carnavalesque dans les rues de la Ville, la Fête du Crabe, le Devoir de Mémoire, A Fleurs de Bois, la Fête de la Musique, Cap Lambi, la projection de films à Berlette, Sauvia, Jabrun et le Bourg, la Fête des Sections de Lasserre, Bosredon, Sauvia, Lorger et de Jabrun et le traditionnel Chanté Nwel à Labuthie (Colombia d'Or), Richeval (NAM), le Bourg (La Totale), les expositions d'Alexia Busmann, de Joël Nankin, de Marylène Agat, sur les risques sismiques et des Clubs de Lecture avec Patricia Braffon-Trobo, M'Bitako et Franck Garain.

La programmation de la saison 2012 est en cours d'exécution avec le maintien des manifestations traditionnelles et quelques nouveautés culturelles et se prolongera durant tout le mois de décembre pour une évaluation des actions programmées qui interviendra au début de l'année 2013.

Cependant, force est de constater que dans le domaine culturel comme ailleurs, il reste encore beaucoup à faire concernant les investissements lourds à envisager par la collectivité :

- La réalisation d'un Centre Culturel Polyvalent
- La réalisation d'une Bibliothèque-Médiathèque
- La réalisation d'un Centre des Métiers d'Art
- La réalisation d'une Ecole de Musique
- La création d'une Maison des Associations

Enfin, concernant la réhabilitation du CENTRE CULTUREL CHEIKH ANTA DIOP de Richeval, la collectivité a procédé à la pose de la première pierre pour des travaux de démolition/reconstruction. Le chiffrage des travaux est précisé dans le chapitre Aménagement du Territoire du présent document.





Le Sport

Morne-à-L'Eau, Ville Sportive et Terre de Champions

Au cours de l'exercice budgétaire 2007, la collectivité communale a voté **Le Projet de Rehabilitation et de Renovation des Equipements Sportifs de Proximité** prévu pour faire face à des équipements vétustes et pour la plupart dans un état de délabrement avancé.

Ce **projet** conçu pour le moyen terme, le court terme et le long terme s'étale dans le temps sur plusieurs exercices budgétaires et en fonction des moyens financiers disponibles pour répondre à l'ampleur du chantier.

De 2008 à 2012, force est de constater que sur le terrain, des équipements ont été réalisés, d'autres sont en cours de réalisation et certains programmés en attente de réalisation.

Le Contrat Mornalien dans le domaine sportif envisageait de développer le partenariat avec les associations (particulièrement les clubs sportifs), en leur apportant support logistique (tant sur le plan administratif qu'éducatif) et des subventions à travers une démarche contractuelle dans le cadre de conventions d'objectifs.



01 La Maison de Quartier de Sauvia, inaugurée le 12 août 2012.

Une fois **Le Contrat Mornalien** accepté majoritairement par la population, l'équipe issue des élections municipales de 2008 s'est engagée à poursuivre et accélérer la réalisation du **projet de réhabilitation et de rénovation des infrastructures sportives dans les sections**.

L'équipe municipale s'est engagée également à renforcer la **Sous-Direction des Affaires Sportives** qui deviendra, dès 2009 **Direction des Affaires Sportives (DAS)** pour mettre en œuvre et développer, entre autres, le sport de masse, facteur de cohésion sociale et de lutte contre les maladies cardio-vasculaires. Aussi, cette nouvelle **Direction** a vu son encadrement renforcé afin de permettre un développement structuré des activités sportives répondant à la réalité du territoire mornalien.

Dans cette perspective, la **Ville** a aussi fait le choix de **10 sites** idéalement répartis et ayant déjà une identité patrimoniale fortement liée au sport dans le vécu des quartiers et des populations en fonction des besoins à satisfaire suivant un axe principal :

- Le renforcement des structures sportives par l'amélioration des aires de jeux existantes
- La création de nouveaux plateaux sportifs et la réalisation de vestiaires

Les sites choisis ont été les suivants :

Richeval, Sauvia, Vieux-Bourg, Perrin, Bosredon, Gensolin, Lasserre, Blanchet, Jabrun Saint-Cyr et Pointe-A-Retz ont été choisis en raison d'associations sportives actives sur le terrain et d'une population importante dans les sections concernées.



Le programme des travaux envisagés sur ces 10 sites se décomposait comme suit :

- Réfection du terrain de hand-ball de Richeval
- Création des vestiaires à Richeval, Sauvia et Perrin
- Clôture des terrains de football de Sauvia, Vieux-Bourg, Perrin, Bosrédon, Blanchet et Jabrun Saint-Cyr
- Réfection du terrain de basket-ball de Lasserre
- Amélioration des terrains de football de Vieux-Bourg, Perrin, Bosrédon, Blanchet et Jabrun Saint-Cyr

Concernant précisément ce programme de travaux, il reste à réaliser :

- L'amélioration et la clôture des terrains de Vieux-Bourg, Blanchet et Jabrun-Saint-Cyr
- La création d'un plateau multi-sport à Perrin
- La réalisation d'un abri pour les joueurs de hand-ball à Pointe-A-Retz.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Qualifier les sections de la Ville en créant et en rénovant des équipements de proximité à caractère sportif
- Augmenter l'offre de structures d'animation sportive dans ces zones et permettre à la vie associative de mieux se structurer
- Favoriser l'accès aux équipements sportifs de proximité au plus grand nombre et pérenniser l'emploi qui leur est lié
- Favoriser le développement dans les sections de Morne-à-l'Eau d'espaces d'animation pour les jeunes afin de les insérer pleinement dans la vie de leur quartier
- Nécessité de développer dans les sections de Morne-à-l'Eau des espaces d'animation pour les jeunes afin de les fixer dans leur quartier
- Rénover ou implanter ces infrastructures sportives pour proposer aux jeunes des centres d'intérêt susceptibles de réduire sur le territoire communal les problèmes liés à la violence, à la délinquance et à l'oisiveté.

PLAN DE FINANCEMENT

REGION.....	590 741€
DEPARTEMENT.....	295 370€
VILLE.....	98 437€
TOTAL.....	984 568€

UN PROJET PHARE DE LA COLLECTIVITE :

Le lancement d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'une Base Nautique à Vieux-Bourg après cession de la Base de Kayak de l'association MORNALO HORIZON NAUTIQUE à la Ville.

Il ne fait plus de doute que Morne-à-l'Eau est une Ville d'importance. Son territoire est vaste de **6 450 hectares** et accueille une population estimée à **17 285 habitants**. Ce territoire s'organise autour de nombreux pôles secondaires relativement importants comme les sections de **Lasserre, Vieux-Bourg, Bosrédon**, etc... Ceux-ci se sont développés parfois spontanément, le long des axes routiers et souffrent pour la plupart d'une désorganisation générale et d'une incohérence fonctionnelle aggravées pour certains par la précarité du bâti.

D'autre part, les quartiers constitués dans ces zones souffrent cruellement pour la plupart de l'absence d'équipements collectifs de base (sportif, culturel) ce qui rend difficile toute vie associative structurée.

On dénombre sur le territoire mornalien de nombreux plateaux sportifs. La plupart ne permettent plus aux jeunes et aux associations de pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions. Il a donc fallu dès le départ prendre en considération ce problème en définissant la politique sportive de la Ville.

La rénovation des terrains sportifs de proximité permet et permettra dans les années à venir de réduire et de prévenir ces ruptures géographiques et sociales en requalifiant et en recomposant ces quartiers en les dotant d'équipements sportifs de proximité aux normes.

Dans le registre de la rénovation des équipements sportifs, il faut dire que les travaux pour la couverture de la tribune du **Stade Municipal Pierre Monneville** ont pris fin en **novembre 2010** et ont été livrés à la collectivité pour un meilleur usage des sportifs et des Mornaliens en général, amoureux de sport et épris de performances sportives.

Les travaux entrepris dans la **Cabine Vente de Tickets du Stade Municipal** et dans les espaces réservés **aux administratifs** sont terminés depuis **octobre 2011**.

Les travaux **dans les locaux de la Direction des Affaires Sportives** ont débuté en **octobre 2011** et **sont toujours en cours**.

Au plan des actions sportives, l'année **2010** a vu la Ville de Morne-à-l'Eau recevoir à **Lasserre la 1ère Etape de la 60^{ème} Edition du Tour Cycliste International de la Guadeloupe**.

En **2011**, la collectivité a apporté une contribution financière de **6 031,84 euros** pour réussir l'animation "SPORTS EN FAMILLE", "LES FOULEES DE VIEUX-BOURG" pour un montant de **5 560 euros**, "LE MARATHON GYM" pour **500 euros**, "LE DEBAT SPORT ET INTEGRATION" pour **500 euros**, "L'OPEN DE CULTURISME" pour **4 625,61 euros**. L'animation sportive conduite directement par la Ville de Morne-à-l'Eau a représenté pour cette année une dépense de **17 217,45 euros**.

Les activités sportives 2012 se résument ainsi :

- **KAY KA FET AN SITÉ LA**, une manifestation qui s'est déroulée au cœur des cités et a accueilli une centaine de jeunes. On a noté un succès énorme pour l'activité Roller au sein de la population juvénile.

- **LA 5^{ème} EDITION DU TROPHEE DE L'AMITIE, TOURNOI DE FOOT** réservé aux jeunes âgés de 17 ans, s'est déroulée durant les vacances de Pâques et a accueilli 192 jeunes répartis dans 12 équipes dont 3 de la CARAIBE : Truitier d'HAITI, SLAC de Marie-Galante, LA PLAINE de la Dominique.

L'équipe gagnante cette année a été la **SOLIDARITE SCOLAIRE**, l'**ETOILE** se classant à la 4^{ème} place après 4 jours de compétition, avec des jeunes engagés qui ont joué dans un esprit **FAIR PLAY**.

Les équipes invitées ont pu à la fin de la compétition découvrir Morne-à-l'Eau (visite de la mangrove et baignade) et participer à la **FETE DU CRABE**.

La collectivité a consenti un budget de **11 000 euros** et le Conseil Général **3 000 euros** pour réussir ce projet sportif.

- **LA 6^{ème} EDITION DES 15 KM PEDESTRES DE MORNE-A-L'EAU** a réuni 142 coureurs (30 de plus que l'édition précédente) et vu la victoire de Thierry Fabrice de la Mairie Sportive de la Martinique.

5 coureurs martiniquais étaient présents. La Ville a l'ambition de faire évoluer ce rendez-vous sportif en l'ouvrant sur le plan international.

02 Les nouveaux vestiaires du terrain de Sauvia



Elle espère avec la Direction des Affaires Sportives inviter des compétiteurs de France et de la Caraïbe d'ici l'année prochaine.

La presse sportive locale est unanime à reconnaître qu'il s'agit là de l'une des manifestations sportives parmi les mieux organisées sur le territoire de la Guadeloupe. Le dispositif technique est professionnel avec le partenariat de **TIMING CARAIBES**.

- **En 2012** aussi, la **3^{ème} EDITION DU MOIS DU NAUTISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE** a vu se déplacer un public plus nombreux que les années précédentes. Cette manifestation se déroulant à Vieux-Bourg, il faut signaler que les Vieux-bourgeois commencent progressivement, mais sûrement à s'approprier cet événement pour en devenir les acteurs principaux. Les restaurateurs se sont particulièrement investis dans ce projet.

- **L'AQUAGYM, LA SOIREE OPEN DE CULTURISME ET D'ALTHEROPHILIE, LA MARCHE DECOUVERTE, L'ACTION BASKET, LE PARCOURS DU CŒUR, L'ETAPE DU GRAND PRIX DU CONSEIL GENERAL EN CYCLISME, LE TICKET SPORT ET LA 1^{ère} ETAPE DE LA 62^{ème} EDITION DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE** ont constitué les principales activités sportives proposées par la Ville aux Mornaliens de **janvier à août 2012**.

Pour compléter le tableau 2012 de septembre à décembre, la collectivité vous donne rendez-vous pour **LE MARATHON GYM BOURG** en partenariat avec **KRAB FORM, LE GALA DES MECENES** avec **LA DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DE L'ANIMATION, LES FOULEES DE VIEUX-BOURG** à l'occasion de la Fête de la Section le 24 novembre et pour finir en beauté la programmation 2012, un panel exceptionnel d'activités dans le cadre de la Fête Patronale de **MORNE-A-L'EAU** : **JUDO, GALA DE BOXE, NUIT DE LA GLISSE, LA MARCHE ATHLETIQUE**, etc...



01 La sélection de football de la Guadeloupe, honorée par le Maire, en présence de Jocelyn Angloma et de Lilian Thuram.

LES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES (LES DEUX CONFONDUES) :

La collectivité communale a versé aux associations culturelles et sportives de la Ville dans la **période 2008-2012** :

En 2008 : 74 550,00€ ; en 2009 : 89 630,00€ ; en 2010 : 151 500,00€ ; en 2011 : 138 530,55€ et en 2012 : 205 000€.

Des subventions en progression chaque année qui attestent de la bonne santé financière de la collectivité et de sa volonté contributive vis-à-vis des associations.

La Ville a fait l'acquisition pour un montant de **116 000 euros** d'un immeuble appartenant à un privé et situé à proximité du Stade Municipal Pierre Monnerville pour y installer sa future MAISON DU SPORT ET DE L'ANIMATION LOCALE (MSAL).

La grande nouveauté pour cette nouvelle saison sportive est sans conteste la carte Pass'Sport qui offre l'accès à un large panel d'activités sportives à un coût modique pour l'ensemble de la population : MORNE-A-L'EAU BOUGE POUR SA SANTE !

Il convient de noter que la Ville de MORNE-A-L'EAU poursuit le travail engagé par le développement de l'écotourisme et du nautisme sur le territoire communal avec notamment un outil d'exception en cours d'acquisition : LA BASE NAUTIQUE DE VIEUX-BOURG afin de mettre en place un projet ambitieux de développement qui sera au service de l'accroissement de l'activité économique du secteur et de la popularisation de la pratique des activités nautiques.





Pour mieux comprendre la situation financière d'aujourd'hui de la Caisse des Ecoles de Morne-à-l'Eau, il faut faire un retour en arrière et revenir à l'année 2005 qui verra M. Jean-Claude Lombion par l'organisation d'une élection municipale partielle au sein du Conseil Municipal prendre la tête de l'exécutif municipal à la suite de la démission pour des raisons de santé de l'ancien Maire.

On assiste dès cette année-là à une forte volonté politique de la majorité municipale de se donner tous les moyens financiers pour en finir avec le déficit chronique de la Caisse des Ecoles en fidélisant exercice après exercice la subvention communale à cet établissement public communal.

C'est ainsi que la Caisse des Ecoles peut entreprendre des travaux de réhabilitation de ses locaux de Girard conformément à l'arrêté ministériel du 29/09/1999

relatif à l'Hygiène de la Restauration Collective et à la réhabilitation du Plan de Maîtrise Sanitaire en conformité avec la réglementation en vigueur (le fameux paquet hygiène) dans le cadre de la méthode Haccp.

LES RESTAURANTS SCOLAIRES :

Les comptes redevenus au vert, la Caisse des Ecoles se lance dans une vaste entreprise d'amélioration des conditions d'accueil et du cadre de vie des élèves par la transformation des réfectoires en de vrais restaurants d'enfants dont quatre (4) en Libre Service (SELF) pour un coût en travaux d'aménagement et d'équipement de 49 043,00 euros.

REALISATIONS RECENTES :

En 2010, la Caisse des Ecoles de Morne-à-l'Eau reçoit l'AGREMENT SANITAIRE EUROPEEN pour un coût en Ingénierie-Conseil de 3 767,12 euros.

En 2011, elle est en mesure de financer des travaux d'électricité pour un montant de 8 803,00 euros, procéder à l'installation du SAS pour 20 311,00 euros, remplacer le bac à graisse pour 13 591,00 euros.

LE RESTAURANT DES PERSONNELS : dernière réalisation en date

Il y avait une forte demande au niveau du personnel communal et des enseignants, d'où l'idée d'étendre et de multiplier le SERVICE DE RESTAURATION à de nouveaux usagers.

LE RESTAURANT DES PERSONNELS, accompagné dans son installation par la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) a été inauguré le 18 avril 2012 en présence du Maire-Président de la Caisse des Ecoles et de nombreux invités.

Ce restaurant d'une capacité de 70 places a été baptisé "ESPACE TIPOL-CLAUDE RIMBON" en souvenir de cet illustre Directeur de la Caisse des Ecoles de 1985 à 2011 et parti à la retraite le 1^{er} janvier 2012 après de bons et loyaux services rendus à la collectivité et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Morne-à-l'Eau.

Les travaux, l'aménagement et l'équipement de cette nouvelle réalisation ont coûté à l'établissement public communal la somme de 61 000 euros et le remplacement du Groupe Electrogène 79 163,00 euros.

Cette année 2012, la Caisse des Ecoles a procédé à la Signature de la Charte Nationale de Qualité avec AGORES/UCPA (Unité Centrale de Production Alimentaire).

Elle prépare et livre des menus complets destinés aux enfants scolarisés dans les 12 écoles de la Ville et aux agents de la collectivité.



Elle a pris une part active dans la Semaine du Goût du 15 au 21 octobre 2012 en organisant à l'Ecole de Jabrun-Saint-Cyr un petit-déjeuner riche en vitamines pour les écoliers et le personnel encadrant de cette école rurale à base de smoothies, mélange délicieux de jus de fruits frais à la banane, à la carotte et au jus d'orange.

L'idée consiste à sensibiliser et à habituer chaque année scolaire les enfants à consommer des fruits et des légumes de Guadeloupe.

Depuis 2009, la Ville et la Caisse des Ecoles encouragent les élèves des établissements primaires et élémentaires communaux à consommer les produits locaux à travers l'opération "Un Fruit à la Récré" qui mobilise toute la communauté scolaire de la cité.

PROJET A L'ETUDE :

La Caisse des Ecoles de la Ville de Morne-à-l'Eau mène actuellement une réflexion stratégique sur la possibilité de se positionner sur le portage des repas aux personnes nécessiteuses ou placées en institution afin d'optimiser son principal outil de travail : LA CUISINE CENTRALE.





Centre Communal de l'Action Sociale

une priorité pour la Ville

A Morne-à-l'Eau, c'est le CCAS (Centre Communal de l'Action Sociale) qui pilote la politique sociale de la ville.

Les missions du CCAS

01 | Missions obligatoires :

L'aide sociale légale : participation à l'instruction des demandes d'aides.

L'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés.

Tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.

Mener une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées.

02 | Missions facultatives :

Possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.

Création et gestion de services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Au titre des secours financiers **2011**, le CCAS a traité 466 dossiers, aidé 424 familles et mobilisé **99 507.14 euros**.

Pour cette même année de référence, en secours d'urgence, le CCAS a aidé 152 familles pour un montant de **31 657.81 euros**.

Nombre de paiements à tiers réalisés (paiement d'une facture directement au créancier : 30 pour un total de **19 657.81 euros**).

Nombre de bons alimentaires octroyés : 102 soit **11 421.00 euros**.

L'aide aux bacheliers dans le cadre de la réception organisée en leur honneur le **20 juillet 2011** : 135 soit **36 574.00 euros**.

En **2012**, ils ont été 138 à bénéficier de cette aide financière communale par l'intermédiaire du CCAS pour un montant de **48 300,00 euros**.

Sur les secours financiers, il convient de noter que le nombre d'interventions et personnes reçues en **2011** est en augmentation par rapport à l'année **2010**. Cela s'explique par la crise économique, financière et sociale qui sévit actuellement



(fermeture d'entreprises, hausse du chômage, délinquance juvénile et autres...).

Le CCAS est le relais indispensable pour l'accompagnement des familles, et depuis plusieurs années, il a mis en œuvre de nouvelles actions destinées à améliorer leurs conditions de vie, notamment des cellules d'écoute et d'accompagnement :

1- POINT RELAIS MISSION LOCALE :

L'objectif de ce point est de lutter efficacement contre les phénomènes d'exclusion et de chômage afin de faciliter l'accès des jeunes de 16 à 25 ans à l'emploi et à l'insertion sociale. Cette action sociale est possible grâce à une

convention de partenariat du **24 février 2011** entre le CCAS et LA MISSION LOCALE.

Dans ce cadre-là, un séminaire en direction des jeunes pour les encourager au bénévolat a été organisé par le C.I.D.E.E.M. du **24 au 26 mai 2012** à Basse-Terre.

2- CONVENTION ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES FAMILLES :

Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ayant pour objet de mener des actions collectives en faveur des familles de 3 enfants à charge dans le but de permettre à celles-ci de bénéficier d'un accompagnement global, accès aux droits, aux prestations fami-



CCAS



Centre Communal de l'Action Sociale



liales, recherche de logement, aide aux vacances, etc...

Diverses actions sont réalisées dans le cadre de cette convention de partenariat avec la CAF.

3- ACCOMPAGNEMENT DU RSA :

Deux animatrices d'insertion tiennent des permanences 2 fois par semaine dans un bureau du CCAS. Elles assurent le suivi des allocataires dans le cadre de leur parcours d'insertion.

4- POINT RELAIS CMU :

Réception des administrés n'ayant pas de couverture sociale, instruction des dossiers CMU.

5- AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT :

L'amélioration des conditions de vie des administrés est une nécessité première pour la collectivité. Dans le cadre du dispositif partenarial à l'amélioration de l'habitat qui permet aux familles modestes de bénéficier de subventions, des permanences sont assurées par KARUKERA LOGEMENT, le 2^{ème} mercredi du mois, et par la SOCIETE REGIONALE DES TRAVAUX, le 2^{ème} mardi du mois.

MANIFESTATIONS :

1- LA FETE DES MERES :

Chaque année, le CCAS invite les mamans à une réception en leur honneur agrémentée d'un repas convivial au rythme de la musique avec un groupe musical de la place et un chanteur de charme bien connu du public.

Le personnel du CCAS met son dynamisme et son dévouement au succès de cette manifestation annuelle.

2- LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES AGEES ET DES RETRAITES :

La Ville de Morne-à-l'Eau prend une part active à la réussite de la semaine dédiée aux personnes âgées et retraitées de la Guadeloupe. Pour l'année 2011, la collectivité a pris en charge le bus (aller/retour) pour les deux clubs des Aînés de Morne-à-l'Eau pour la Journée d'Ouverture au Stade des Abymes et pour la Journée Fédérale à Duval dans la commune de Petit-Canal.

Dans le cadre de la Semaine Bleue des Personnes Agées et Retraitées organisée dans toute la Guadeloupe du 15 au 21 octobre 2012, la Ville de MORNE-

A-L'EAU et son Centre Communal d'Action Sociale en étroite collaboration avec le Club des Aînés "Merveille" ont reçu le 17 octobre dans le cadre champêtre de "O BO RAVIN'LA" à Lasserre la Journée Fédérale de la Fédération Guadeloupéenne des Clubs des Aînés en présence de plus de 1 500 invités de toutes les régions de l'archipel guadeloupéen.

Tous ont salué la grande hospitalité des Mornaliens et l'organisation exemplaire de cette journée dans la Ville de Gerty Archimède.

Le CCAS a organisé un Village des Aînés avec des partenaires associatifs, des organismes de prévention et des professionnels, en collaboration avec les deux clubs du 3^{ème} Age, MERVEILLE et LA ROSE DES AINES.

Un débat sur le rôle et la place des AIDANTS FAMILIAUX a été programmé avec le dispositif MAIA (Maison d'Accueil et d'Intégration des Aidants), le Docteur Catherine Massina et de la psychologue, Gladys Charles.

3- COLLECTE SUR LA PLACE PUBLIQUE :

L'association GWA-SANTE en collaboration avec le CCAS a organisé courant 2011 sur la place Gerty Archimède une manifestation pour sensibiliser la population sur l'état de nécessité dans lequel se trouvent certaines personnes âgées.

L'objectif était d'offrir à l'association en charge de la distribution aux personnes nécessiteuses un paquet de couches ou d'alèses.

4- TOUS AU NUMERIQUE :

Le CCAS a été également le relais d'informations auprès des personnes âgées concernant l'arrivée de la TELE NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) et des aides afférentes.



AU COURS DE L'ANNEE 2012 :

Le CCAS a mis l'accent sur des actions portant sur l'information et la sensibilisation dans différents domaines :

- Sur les économies d'énergie (eau, électricité)
- La gestion des ménages
- Mise en place d'un partenariat avec la Banque Alimentaire Départementale dans le cadre de la distribution alimentaire
- Sur des réunions avec des groupes de jeunes (aides à la formation en milieu social)
- La Journée de l'Enfance
- La Journée Solidarité-Eau-Energie.

Enfin, il est bon de signaler que la subvention communale au CCAS est restée stable de 2008 à 2012 et représente un montant de 450.000 euros.



L'Action Sociale en direction du Personnel Communal

La Ville de MORNE-A-L'EAU par délibération de son Conseil Municipal en date du 18 octobre 2012 a mis en place une véritable politique d'action sociale en faveur de ses agents, afin d'améliorer leurs conditions de vie, mais aussi celles de leur famille en assurant un lien entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Cette action sociale de la collectivité doit permettre, au même titre que la régularisation de la carrière administrative, de reconnaître le droit des agents et de créer un environnement professionnel favorable au développement personnel et répondre aux besoins du service public. L'action sociale en faveur du personnel communal poursuit trois objectifs :

- Faciliter la vie professionnelle et familiale des agents
- Aider ceux qui sont dans des situations difficiles
- Etre source de motivation pour les agents

Dans cette optique, la collectivité se propose de développer certains axes de la politique sociale en priorité :

- La restauration sociale
- La famille
- La solidarité
- Les activités sociales, culturelles et sportives.

Le choix s'est porté sur ces axes afin de créer une nouvelle cohésion entre les agents et pour favoriser une équité quant à l'accès à certaines prestations.

L'accès aux différents dispositifs repose sur une démarche volontaire des agents et les possibilités financières réelles de la collectivité et de ses établissements publics communaux.



Les opérations menées par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (D&DD)

Morne-à-l'Eau dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel que nous devons protéger mais également valoriser. Conscients que l'environnement est incontestablement un enjeu de développement durable et un enjeu de santé publique, de nombreuses actions ont été menées depuis 2008 et de nombreux projets sont à l'étude.

- Lutte contre la dengue - ramassage d'encombrants sur le territoire communal - coût pour la collectivité : **40 000 euros**
- Création d'un Service de Prévention et de Lutte Anti-Vectorielle (2 agents)
- Mise en place d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et élaboration d'un Plan Communal de Prévention de la Dengue et de Lutte contre les moustiques
- Assainissement station d'épuration du Bourg - coût des études : **38 000 euros**
- Programme stratégique d'éco-citoyenneté et d'éco-développement (Europe-Fonds FEADER) - coût **82 000 euros (juillet 2012)**
- Aménagement paysager (2010) - 2 chantiers d'insertion sont en cours - MORNALO PLI BEL avec l'association Profil (15 jeunes) - BEL RIVIE PEYI avec l'association Parcs et Jardins pour l'entretien des berges du Canal des Rotours (11 Mornaliens) - coût de l'opération : **189 000 euros** avec le montage financier suivant :

CONSEIL GENERAL/REGION/ADI ET LA COMMUNE INTERVIENT POUR 39 000 EUROS/AN SUR CETTE OPERATION.



- Embellissement Ville de Morne-à-l'Eau - Gestionnaire Association Profil avec une subvention FSE (Fonds Social Européen) de **144 000 euros/an**
- Extension assainissement Collectif de Richeval - opération réalisée en 2011 - coût **72 000 euros**
- Diagnostic d'Assainissement non collectif
- Dossier Reconnaissance de Catastrophe Naturelle de Morne-à-L'Eau
- Achat mini-station épuration Belle/Espérance (acquisition/régularisation) - coût **198 000 euros**
- La plage de Babin devient une plage thérapeutique et entre dans le plan de gestion mis en œuvre par le Conservatoire du Littoral
- Convention Espace/Infos/Energie et Convention Sep/Energie pour l'optimisation de l'énergie à Morne-à-l'Eau
- Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Convention de gestion du domaine public du Conservatoire du Littoral (1 500 hectares en co-gestion avec le Conservatoire du Littoral et la Ville de Morne-à-l'Eau)

BILAN DECHETS

1 | ETUDE D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET EVALUATION DES BESOINS EN CONTENEURS

Objectif : avoir une photographie à un instant T de l'état de la collecte des ordures ménagères, ainsi que sur les besoins en bacs roulants. Cette étude a permis de mettre en place les marchés concernant l'achat et/ou la location de bacs roulants. Entre autres, un plan de communication auprès de l'ensemble des acteurs a été proposé ainsi que le règlement de collecte et une étude sur la redevance spéciale :

Le montage financier est le suivant :

FEDER	16 116 euros (30%)
ADEME	26 860 euros (50%)
COMMUNE	15 310,20 euros
COUT TOTAL DE L'OPERATION.....	53 720 euros HT

2 | ETUDE DE FAISABILITE DU PÔLE DE VALORISATION DES DECHETS

FEDER :	7 440 euros (30%)
ADEME :	12 400 euros (50%)
REGION :	3 720 euros (15%)
COMMUNE :	3 348 euros TTC
COUT TOTAL DE L'OPERATION.....	24 800 euros HT



Les opérations menées par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (D&DD)

3 | QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le bilan global de la qualité du service de collecte des ordures ménagères laisse apparaître un déficit de la filière des ordures ménagères.

En effet, les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères sont de **1 317 108 euros** pour l'année **2010** et globalement se répartissent comme suit :

On retiendra que les salaires constituent plus de la moitié du budget collecte, que l'équipe est vieillissante (moyenne d'âge de près de 50 ans) et que globalement, le service coûte près de **1 200 000 euros** à la collectivité (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de **674 494 euros**).

4 | REALISATION DE LA PLATEFORME DE DECHETS DANGEREUX (D3E)

La plateforme est en activité depuis la **fin du mois d'août 2012**.

On note la collecte de près de 70 tonnes/mois de déchets qui se répartissent comme suit et qui vont dans les filières appropriées :

- Déchets Verts (SOFUNAG-SITA-VERDE)
- D3E (AER)
- Encombrants Divers (La Gabarre)

MONTAGE FINANCIER DE L'OPERATION :

CONSEIL GENERAL	29 087,36 € (40%)
ADEME	20 359,20 € (28%)
REGION	19 633,97 € (27%)
COMMUNE.....	3 637,87 € (5%)
COUT TOTAL HT	72 718,40 euros

5 | REHABILITATION DE LA DECHARGE :

La réhabilitation de la décharge est obligatoire suite à l'arrêté de fermeture de la décharge de Gédéon. Dès lors, afin d'avoir une gestion la plus maîtrisée possible de cette opération, il a été décidé de faire appel à un mandataire.

C'est ainsi qu'une consultation doit prochainement être publiée pour un démarrage de réhabilitation dont le coût des travaux s'élève à **831.916,14 euros** avec une contribution financière de 20% pour la Ville.

6 | FORMALISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Les D3E sont des déchets dangereux qui doivent être éliminés dans des conditions spéciales.

A ce titre, afin d'être en conformité avec la loi, la Ville a contractualisé avec l'éco-organisme OCADE3E depuis **juin 2011**. **Entre septembre et décembre 2011**, ce sont près de 30 tonnes de D3E qui ont été collectées par la Ville, engendrant une recette de près de **1 000 euros**. En raison d'une montée en puissance graduelle de la collecte des D3E, ces recettes devraient augmenter prochainement.

Coût pour la collectivité : 0 euro, mais recette de 1 000 euros.

7 | COLLECTE DES DECHETS VERTS

Le déchet vert est un déchet issu de la tonte de gazon ou d'arbres. En raison de la valorisation qui doit être faite, la Ville a opté pour l'envoi de ce type de déchets vers la plateforme de SITA VERDE. La collecte des déchets verts reste encore marginale, mais permet à la Ville d'être dans la plus stricte légalité.

Coût pour la Ville : 43 euros/tonne + transport vers SITA.



8 | MISE A DISPOSITION DE BACS DESTINES AUX PROFESSIONNELS

Un appel d'offre a permis de doter les professionnels en bacs de collecte des déchets. Il s'agissait pour les professionnels d'être dotés en poubelles et de pouvoir, ainsi, présenter leurs déchets dans des bacs distincts et clairement identifiés. Ceci dans le but de toujours responsabiliser le citoyen et selon la maxime "pollueur-payeur".

La première étape a consisté à recenser les professionnels et la deuxième étape consiste à prendre en compte le volume de leurs déchets pour l'instauration de la redevance spéciale.

9 | GESTION DES CHIENS ET ANIMAUX EN DIVAGATION

Une nouvelle convention a été signée avec la fourrière de l'Alliance. Elle permet d'identifier, capturer et le cas échéant euthanasier les animaux divagants qui peuvent être dangereux pour les citoyens pour un coût de **15 000 euros**.

10 | COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La Ville de Morne-à-l'Eau a intégré, via le Conseil Général, l'opération pilote de mise en place du compostage domestique. Il s'agissait de doter 300 foyers en composteurs, ceci afin d'avoir des retours d'expérience sur l'impact que le compostage peut avoir sur les tonnages de déchets mis en décharge.

Cette opération a été concluante à plusieurs titres :

Tout d'abord au niveau des agents affectés à l'opération, puisque 2 d'entre eux faisaient le suivi et ont réalisé un véritable coaching des citoyens ; au niveau de ces derniers, on a pu observer une véritable prise en compte de l'environnement et des gestes éco-citoyens et enfin par la Ville qui, en distribuant **300 composteurs**, évite près de **60 kg de déchets/habitant/mois** à la collecte.

Coût pour la Ville : 0 euro (mise à part les salaires des fonctionnaires).

11 | COLLECTE DE VEHICULES HORS D'USAGE (VHU)

La collecte des VHU a démarré **depuis juillet 2011** et connaît un succès sans limite. En effet, c'est près de **600 véhicules** qui ont été extraits des campagnes et routes de la Ville.

Coût pour la Ville : 0 euro en raison du coût particulièrement prohibitif de la ferraille.





12 | POLE DE VALORISATION DES DECHETS :

Ce projet présenté en Conseil Municipal le **18 octobre 2012** est positionné entre Richeval et Bonne-Terre, éloigné des riverains et en même temps à portée des réseaux électriques et téléphoniques et est destiné aux habitants du Nord Grande-Terre dont le nombre est estimé à **30 000 à l'horizon 2020**. Ce pôle se partage entre une unité déchèterie, constituée de huit (8) emplacements pour recevoir les déchets et une "ressourcerie", où seraient remis en état des objets dont on se débarrasse.

Cet équipement public répond à un besoin et à une problématique guadeloupéenne d'insertion. Le coût de l'investissement s'élève à **2 300 000 euros**, dont 5% revient à la part communale, le reste des financements provenant **des Conseils Régional et Général, du FEDER et de l'ADEME**.

La convention de mandat études et la réalisation des travaux du Pôle de Valorisation des Déchets a fait l'objet d'un vote unanime de l'Assemblée Délibérante de la collectivité communale.

Programme 2012-2013

- **Etude de faisabilité Canal des Rotours**
coût **100 000 euros** avec un montage financier **RÉGION/FEADER**
- **Aménagement de la plage de Babin**
coût de l'opération : **300 000 euros**
- Sentier du Littoral Vieux-Bourg/Babin
- Parcours Sportif avec l'accompagnement financier de la Région
- Acquisition de bacs roulants :
Le coût pour les commerçants : **50 000 euros/an**
Le coût pour les particuliers : **120 000 euros/an**
- Recrutement de 3 Gardes du Littoral (gestion des espaces naturels, accueil touristique) pour le compte de la Ville de Morne-à-l'Eau



La volonté de la Ville est de redynamiser ce service pour avoir une police municipale active, respectable et respectée.

Les objectifs stratégiques poursuivis par ce corps spécial placé sous l'autorité directe du Maire visent à :

- Occuper les artères et quartiers de la Ville qui sont les principaux secteurs d'activité de la police municipale
- Entretenir de bons rapports avec la population
- Assurer la sécurité et la commodité de passage
- Assurer la proximité avec la population et la tranquillité de celle-ci
- Renforcer la manière de servir de la police municipale
- Soigner la tenue vestimentaire de ce corps spécial, améliorer l'accueil et susciter la confiance
- Redynamiser le service de police
- L'efficacité dans toutes les actions menées
- Relever toutes les causes d'insécurité se trouvant sur la voie publique et aux abords de celle-ci pour proposer des procédures novatrices
- Combattre les dégradations sur la voie publique, les incivilités et les atteintes au cadre de vie des citoyens
- Sanctionner au demeurant toutes les infractions qui seraient la cause de l'insécurité sur le territoire communal.

OCCUPER LE TERRAIN :

La présence du policier sur la voie publique rend plus performant le travail de la police municipale et améliore la prévention et la dissuasion.

Le résultat recherché par la présence de la police sur la voie publique est la tranquillité publique, la sécurité des personnes et des biens.

ENTREtenir DE BONS RAPPORTS AVEC LA POPULATION :

Le policier municipal devient un formateur par sa démarche préventive. En effet, au quotidien, il fait état de ses connaissances, ses compétences, qu'il distille à la population, afin que chaque citoyen verbalisé ou non, soit au fait des nouvelles lois et dispositions réglementaires.

Le policier se doit d'être à l'écoute de la population.

Tout citoyen mornalien a le droit d'être satisfait des renseignements obtenus de l'agent de police. Même en cas de sanction infligée, le policier municipal doit rester ouvert et courtois. Le contrevenant n'est pas forcément un délinquant.

En observant cette démarche pédagogique, la population sera une aide importante pour la police municipale, et chaque administré, un citoyen vigilant, respectueux et coopératif.

ASSURER LA SECURITE ET LA COMMODITE DE PASSAGE :

Les pouvoirs de la police du Maire englobent :

La circulation et le stationnement sur la voie publique

L'accès des riverains pour limiter ou assurer la salubrité et la sécurité de la circulation sur le domaine public

L'obligation de nettoyage des trottoirs et des caniveaux par les riverains

Les chemins ruraux pour interdire la circulation de certains véhicules lourds sur un chemin rural non viabilisé.

ASSURER LA PROXIMITE AVEC LA POPULATION :

La police municipale doit être régulièrement en communion avec la population.

Elle se doit d'être à l'écoute de celle-ci et de prévenir les difficultés sur tout le territoire communal.

Se rapprocher des commerçants (grands et petits commerces), des directeurs des établissements publics et privés, des différentes associations de la cité.

Mettre en évidence son dynamisme professionnel et ses connaissances, afin que la population soit satisfaite du service rendu par ce corps spécial.

RENFORCER LA MANIERE DE SERVIR :

Au poste, la réception du public doit se faire avec courtoisie et respect.

Tout citoyen doit être satisfait des démarches réalisées au poste de police.

Sur la voie publique, l'agent de police de la ville de Morne-à-L'Eau doit être disposé à informer, diriger, orienter et porter secours et assistance en cas de besoin.

SOIGNER LA TENUE VESTIMENTAIRE :

La collectivité communale a fait un gros effort d'investissement dans ce domaine au niveau de la police municipale et l'agent en service doit faire l'effort de porter l'uniforme avec fierté et dignité, la tenue doit être d'une propreté exemplaire, sachant que tous les yeux sont fixés sur le policier municipal.

UN SERVICE REDYNAMISE :

En 2012, il y a au sein de la police municipale un esprit professionnel et de réconciliation avec les usagers.

Une claire définition de la nouvelle orientation de la police municipale et un renouvellement de ce corps spécial.

De 9 agents avant 2008, la police municipale, c'est en 2012 27 agents dont 16 policiers, 5 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique), 3 Agents de Prévention et 3 Agents Administratifs.

LES EQUIPEMENTS :

Les locaux de la police sont équipés de 8 salles, 2 terrasses, de 2 toilettes et sont situés en plein centre-bourg en face de la Place Gerty Archimède et de la Mairie dans une position stratégique.

La police municipale possède également 3 véhicules de service pour assurer les interventions sur tout le territoire communal.

Elle est dotée de 4 vélos de type VTT pour permettre aux agents de réaliser des rondes dans le bourg et aux alentours.



CETTE DYNAMISATION A PERMIS DE :

Tenir compte du passé et du présent pour se projeter dans l'avenir.

D'instaurer au poste de police l'esprit d'équipe et de corps au service de la population.

UNE FORCE NOUVELLE : LA POLICE MUNICIPALE QUI :

Remplit agréablement sa mission de service public.

Accomplit sa mission de police de proximité avec efficacité.

A retrouvé reconnaissance et respect auprès de la population.

Apporte la sécurité et la tranquillité au sein des familles mornaliennes.

Est mieux appréciée par la hiérarchie, parce qu'elle retrouve peu à peu le caractère qui est le sien : être le miroir de la ville, une police respectable et respectée.

Ainsi donc, la police municipale en matière de sécurité est appelée à être mise en valeur et devra faire la fierté de tous les Mornaliens.



Les cimetières de la Ville

Réhabilitation des deux cimetières de Morne-à-l'Eau

En 2009, la Ville de Morne-à-l'Eau a entrepris un vaste programme pour faire l'état des lieux et procéder à la réhabilitation des deux cimetières communaux (**Bourg et Vieux-Bourg**).

Une action mûrement réfléchie qui devenait une exigence pour toute personne attachée au respect des défunts reposant dans la commune compte-tenu de l'état et de l'exiguïté de certains sites d'inhumation.

Pour la Ville qui a la charge de ces lieux de l'ultime repos, l'entretien, la gestion administrative, le respect dû aux morts, les projets d'évolution, les services et l'information aux familles... sont autant de missions qui mobilisent la collectivité.

Compte-tenu des évolutions législatives des dernières années dans le domaine funéraire, la Ville de Morne-à-l'Eau a voulu mettre en conformité son organisation de gestion sans laisser aux générations futures le soin de gérer le passif des parties anciennes, parfois délabrées, voire dangereuses, mal documentées et où l'embryon d'anarchie ne bénéficie ni aux concessionnaires ni à la Ville... et encore moins aux défunts et aux visiteurs qui viennent s'y recueillir.

Afin d'éviter cet écueil et pour entreprendre un travail utile sur le long terme comme il l'est du devoir de la collectivité, le Conseil Municipal se fait accompagner par un expert reconnu en la matière (le GROUPE ELABOR CARAIBES) pour s'engager sur un programme d'actions d'envergure dans ses cimetières.

Ainsi, cet expert a déjà entrepris la réalisation de plans spécifiques, un état des lieux précis des cimetières selon différents axes (géographiques, administratifs et juridiques) a été réalisé, puis complété en allant à la rencontre de la population pendant la Toussaint. La base documentaire a été réorganisée pour une meilleure gestion générale, à l'aide notamment d'un logiciel de gestion spécialisé. Une cartographie et une signalétique complètes ont été installées dans les deux cimetières (avec une numérotation individuelle des concessions) pour faciliter l'orientation et l'identification des sépultures. Des bornes d'orientation interactives fonctionnant à l'énergie solaire sont même prévues à terme pour orienter, mais aussi informer sur le patrimoine funéraire spécifique de la Ville qui est une parcelle importante de notre histoire et de notre culture qu'il convient de sauvegarder, de répertorier et de mettre en valeur pour le pérenniser.



Nouveau parking du cimetière du Bourg

Ensuite, afin de rétablir le dialogue entre les concessionnaires et la Mairie sur les sépultures détériorées ou dangereuses, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été initiée et s'achèvera d'ici au mois de juin 2013.

Toujours dans le souci d'une plus grande efficacité et d'un service plus adapté aux familles et aux professionnels du funéraire, il a été déterminé un programme spécial de formation pour le personnel communal affecté à cette mission.

La démarche de gestion, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine funéraire est engagée, des études sont lancées avant tous travaux et le plan de financement voté par le

Conseil Municipal inclut trois (3) partenaires : FEDER, REGION et COMMUNE pour un montant éligible de 198 500 euros. Aujourd'hui, le cimetière du Bourg est équipé d'un parking (côté Brion) pouvant recevoir les véhicules d'un grand nombre de visiteurs.

Le Règlement Intérieur qui sert de base au fonctionnement et assure le bon ordre dans la gestion des cimetières a été validé par l'Assemblée Délibérante et est désormais le document de référence en la matière.

Le prix des concessions funéraires a été régularisé. Fixé depuis 1994, il a été réactualisé, par rapport au passage à l'euro. Tarif : 457 euros par m² (le coût initial était de 3 000 francs).



Les cimetières de la Ville

La durée des concessions funéraires a été fixée pour **une durée de 30 ans, renouvelable**. Trois opérations funéraires (**fermeture des cercueils et pose des scellés hors de la Ville, exhumation et réinhumation**) nécessitent désormais **une surveillance** et donnent lieu à **un paiement**.

Le montant des vacations funéraires a été fixé à **20 euros** par le **Conseil Municipal de la Ville de Morne-à-l'Eau**.

Le Port de Vieux-Bourg a accueilli le **mercredi 31 octobre 2012** une conférence-débat organisée par la Ville de Morne-à-l'Eau et sa Direction des Services à la Population sur la gestion funéraire après celle du bourg pour aborder devant un public intéressé par le sujet la récente réforme du droit funéraire et les enjeux pour le Maire et les Familles avec des explications techniques appropriées de Dominique Biras et de Gaby Suzanon, deux professionnels bien connus en Guadeloupe.

Le cimetière du bourg a accueilli quant à lui le **1^{er} et 2 novembre 2012** l'exposition "A CIEL OUVERT" du photographe, Philip Delos constituée d'une collection sur les illuminations de la Toussaint de 2009. Ce sont en réalité 25 photos - sur plexiglas - qui ont été accrochés aux grilles du célèbre cimetière. Il a eu l'émerveillement du résultat final. Des choses auxquelles on ne s'attend pas et qu'on découvre, les petits détails qu'on ne voit pas à l'œil nu, les effets lumineux...

Une meilleure gestion des cimetières en général est donc engagée pour que chacun en bénéficie : Défunts, familles, administrés, professionnels, touristes...

En guise de conclusion, il faut signaler que des études de réaménagement des cimetières sont en cours afin de répondre aux obligations légales de la Ville et de proposer aux administrés un vaste choix de services :

Columbarium, espaces de dispersion (jardin du souvenir), réfection des allées, clôture des deux cimetières, etc...



La Ville se dotera d'un système d'information collaboratif dont les objectifs seront :

- 1 | Améliorer la gestion des cimetières.
- 2 | Communiquer les informations sur les cimetières.
- 3 | Une interactivité entre la collectivité, les familles et les professionnels.
- 4 | Mettre en valeur le patrimoine funéraire.
- 5 | Faciliter les services funéraires aux familles.
- 6 | Augmenter l'attractivité touristique des cimetières de MORNE-A-L'EAU.



L'Aménagement du Territoire

Des opérations déjà réalisées, des opérations en cours de réalisation, des opérations en attente de réalisation et des projets à l'étude.



A Morne-à-l'Eau, c'est la **Direction de l'Aménagement du Territoire et des Services Techniques (DATST)** qui s'occupe de la gestion et du management de cette compétence municipale d'une extrême importance et qui représente en réalité la colonne vertébrale de la Ville.

A moyen terme, il s'agira de définir les grandes lignes de l'aménagement futur de Morne-à-l'Eau en mettant en place un plan formel, appelé **PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)** qui va constituer un document politique exprimant le projet de la collectivité en matière économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de **15-20 ans**.

Ce **PLAN (PADD)** associé au **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** déjà voté par l'**ASSEMBLEE DELIBERANTE** et en vigueur dans la collectivité, lui fixe les choix d'aménagement et de développement et prévoit dans sa phase d'application définitive de larges débats avec la population, les associations et les forces vives du territoire communal.

Il s'agit aujourd'hui et maintenant d'accélérer la procédure, tout en tenant compte des urgences, même si certains chantiers ont été lancés notamment sur le plan de l'environnement et du développement durable (voir chapitre "Environnement & Développement Durable").

DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME :

Ces dernières années, les insuffisances du **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)** ont été prises en compte et corrigées.

Le **POS** a été remplacé par le **PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)** dont la mise en place a coûté la somme de **97 216,00 euros** à la collectivité communale.

C'est dire que les orientations du développement futur de Morne-A-L'Eau sont toutefois claires pour la Ville et tournent autour de la création de trois zones d'activités :

- 1 La zone de Perrin, dans la continuité du développement de la zone de Dothémare aux Abymes
- 2 La zone de Richeval pour désenclaver le Centre-Ville de Morne-à-l'Eau
- 3 La zone de Blanchet afin d'équilibrer l'espace communal.

La Ville de Morne-à-l'Eau disposant de son **Schéma D'Assainissement (SDA)** et ayant retrouvé sa crédibilité financière est en mesure en **2012** d'apporter la nécessaire participation communale de **20%** pour mobiliser des financements européens et provenant des Collectivités Territoriales majeures tout en répondant aux énormes besoins en matière d'assainissement.

Le traitement des eaux usées et des eaux pluviales fait l'objet d'une attention particulière dans la politique d'aménagement du territoire de la collectivité.

L'entretien permanent des fossés et des autres canaux, prévu dans les marchés de travaux, tient compte du caractère inondable de la Plaine de Grippon qui fait l'objet de toutes les attentions.

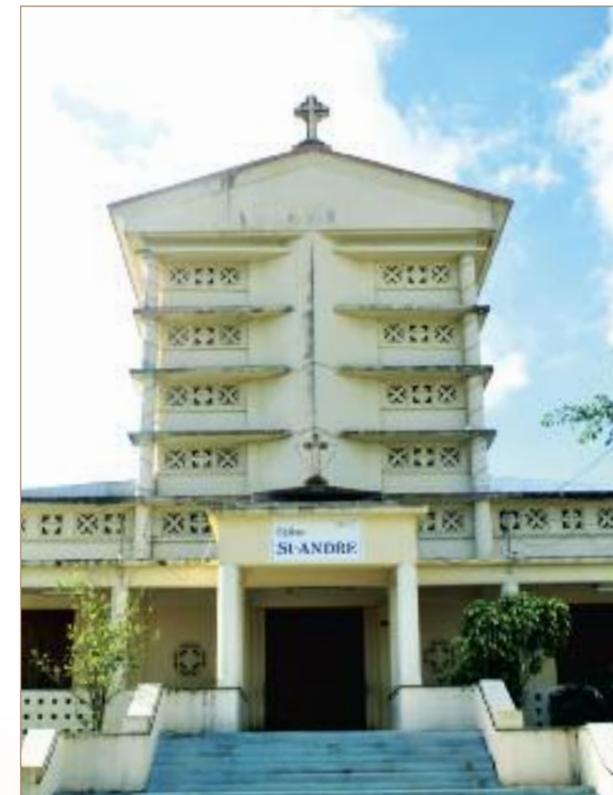
Et l'observateur averti sait très bien qu'un bon assainissement pluvial du Bourg et de ses environs passe par un entretien régulier du Canal des Rotours et en la matière la compétence de la collectivité est de veiller avec ses modestes moyens d'intervention à la protection et à l'aménagement des abords du canal.

Pour mémoire, il nous faut signaler ici que le Canal des Rotours, bien que situé sur le territoire communal, est un patrimoine de l'Etat qui devrait normalement en assurer le curage régulier, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

DANS LE DOMAINE DES EQUIPEMENTS :

L'**Eglise de Saint-André** est inscrite dans les sites classés du patrimoine des Bâtiments de France.

A ce titre, toutes les interventions d'aménagement sur cet édifice et dans un rayon de 500 mètres doivent être soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).



La réhabilitation de l'Eglise de Saint-André en estimation prévisionnelle (fourchette haute) représente **1.500 000,00 euros** et en estimation prévisionnelle (fourchette basse) **1.000 000,00 euros**. Le coût de la maîtrise d'œuvre (fourchette haute) **144.750,00 euros** et le coût de la maîtrise d'œuvre (fourchette basse) **102.000,00 euros**.

Le coût des études préliminaires **40.000,00 euros** et la subvention pour les études préliminaires **16.000,00 euros** (40%). LA RENOVIATION DU MARCHE AUX VIVRES DU BOURG est à venir pour un coût d'objectif prévisionnel de **637.584,00 euros** dont une participation communale de 20%.



L'Aménagement du Territoire

Les travaux de réhabilitation pour une gestion rationnelle des cimetières du Bourg et de Vieux-Bourg coûtent la somme de **224.881,71** à la collectivité.

La réfection de la tribune du Stade Municipal Pierre Monnerville a coûté à la Ville en maîtrise d'œuvre **53.382,00 euros** pour un coût des travaux estimés à **438.651,40 euros** et la mission de contrôle technique **10.061,48 euros**.

La revitalisation du Bourg avec la participation de l'opérateur **SEMSAMAR** présente les chiffres suivants :

ETUDES.....	150.000,00 euros
REMUNERATION DE LA SOCIETE.....	15.000,00 euros
COUT GLOBAL.....	87.000,00 euros

Le renforcement anti-sismique des établissements scolaires avec l'intervention du même opérateur :

ETUDES.....	72.000,00 euros
REMUNERATION DE LA SOCIETE.....	15.000,00 euros
COUT GLOBAL.....	87.000,00 euros

Le marché de travaux pour l'assainissement pluvial de la route du cimetière côté rue Brion **40.470,50 euros**.

L'adressage et l'élargissement de l'assiette fiscale ont pesé sur le budget communal respectivement **88.970,00 euros** et **88.711,23 euros**.

Suite au projet de voies de délestage proposé par la Collectivité Communale, la Région a contribué financièrement à l'amélioration du réseau routier pour le Chemin de Méthuvier à hauteur de **1.800.000,00 euros** et pour les routes de Saint-Girond, Salette, Chemin de Darthres à hauteur de **550.000,00 euros**.

Le Conseil Général à la demande de la Ville a apporté sa contribution financière à la réfection de la route de **LAPALIN A CHAZEAU** selon le plan de financement ci-dessous :

CONSEIL GENERAL.....	248 000,00 euros
COMMUNE.....	175 000,58 euros
TOTAL.....	423 925,58 euros

LA VILLE EN MAITRISE DIRECTE a pris en charge le Chemin de Chamfleury pour **471.567,21 euros** et les routes de Boivin, de Réduit, de Naud, de Babin et de l'entrée de l'Ecole de Pointe-à-Retz pour un coût de **546.148,47 euros**.



La Maison de Quartier de Lasserre

La Région à la demande de la Mairie de Morne-à-l'Eau a terminé à la fin du mois d'août 2012 les travaux d'amélioration du réseau routier de Gensolin pour un coût aux alentours de **380.000,00 euros**.

Les Routes de Guadeloupe suite à l'intervention de la Collectivité, sont intervenues dans le traitement de l'écoulement des eaux de Marieul pour la somme de **131.148,57 euros**.

La rénovation du Centre Culturel Cheik Anta Diop interviendra pour un coût d'objectif prévisionnel de **1.118.025,00 euros** avec une participation communale de **20%**.

Les Équipements Sportifs de Proximité présentent un coût d'objectif initial de **984.568,00 euros**.

L'aménagement des équipements de Belle-Espérance et de Lasserre **84.490,17 euros**.

Les Maisons de Quartier en coût d'objectif initial représentent une charge financière pour la Ville de **407.060,00 euros**.

Par délibération en date du **28 avril 2011**, la Ville a fait l'acquisition d'une parcelle de **4 586 m²** avec un hangar désaffecté à Sauvia pour un montant de **443 760 euros** afin de procéder à l'installation dans un futur proche de la Direction du Centre Opérationnel Technique de la Collectivité.

La collectivité communale a lancé à la Rentrée de Septembre 2012 un marché à bon de commande de **4 lots** (fauchage, assainissement, enrobés, hors enrobés) pour un engagement annuel prévisible de **1,2 million d'euros par an sur 4 ans** pour un total de **4,8 millions d'euros**.

La Ville a passé un marché pour la location et l'installation de sanitaires publics dans différents points stratégiques de la cité avec une société de la place pour contribuer au confort des citoyens et des visiteurs.

PROJETS A L'ETUDE :

- La mise en place du **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** de la Ville de Morne-à-l'Eau
- L'accélération et la généralisation sur tout le territoire communal du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** en remplacement du POS (Plan d'Occupation des Sols)
- L'étude pour l'**Aménagement d'un Complexe Administratif et Commercial**, en lieu et place de l'ancienne Gendarmerie et de l'ancien Poste de Police dans le Bourg. Le choix n'est pas arrêté au regard de la proximité de l'Eglise et des contraintes qui y sont attachées.

Le choix se fera entre deux propositions :

- 1 | La réhabilitation des bâtiments existants en intégrant leur jonction
- 2 | La démolition pure et simple et le remplacement par un nouveau bâtiment.



Dans l'un ou l'autre cas, des crédits européens seront mobilisés.

- L'étude pour la réhabilitation de l'ancienne Maternité dans le cadre du projet de restructuration du Centre Ville
 - L'étude pour l'aménagement de l'espace de l'ancien Cinéma Chalcou
 - La réalisation d'un Centre Culturel devant contenir la Bibliothèque-Médiathèque, l'École de Musique, etc...
- Le financement de ces projets se fera ou par la procédure de Partenariat Public-Privé (PPP) ou sous la forme d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA).

La Ville de Morne-à-l'Eau est plus que jamais en marche pour l'aménagement de son territoire et son développement et toutes les opérations sont menées dans une totale transparence.

Une nouvelle page de l'histoire communale s'écrit au quotidien devant nos yeux et dans l'intérêt supérieur de tous les Mornaliens.



L'Intercommunalité

Le regroupement des Communes :
une nécessité à la fois juridique, économique,
politique, sociale et culturelle

La Ville de Morne-à-l'Eau se prononce pour une intercommunalité de projets, basée sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la transition environnementale, écologique, éco-touristique, la cohésion sociale, le renouveau culturel, la pratique du sport de masse et de compétition, la participation et l'intervention des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques.

La Guadeloupe traverse actuellement depuis des années une crise économique et sociale particulièrement importante : chômage, violences, incivilités, sentiment d'insécurité, désintégration sociale...

Les édiles locaux ne peuvent seuls résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent à leurs populations ou répondre à toutes les attentes.

En 2013, plusieurs communes de la Guadeloupe uniront leur destin pour former des Communautés d'Agglomération.

Chaque commune devra transférer une part de ses compétences à sa communauté d'appartenance.

OBJECTIF :
Dépenser moins et dépenser mieux, développer le territoire

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), Communauté d'Agglomération... si tous ces noms et ces sigles ne vous disent rien, sachez dès aujourd'hui qu'ils auront bientôt un impact direct sur votre vie quotidienne.

D'ici quelques années, en effet, la répartition des compétences entre les Communes, le Conseil Général, changera profondément avec la création des Communautés d'Agglomération qui regrouperont plusieurs communes.

Le processus, qui a débuté, est le suivant :

Une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été chargée d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui regroupera les communes au sein de territoires.

La proposition de l'État pour le découpage du territoire en Communautés prévoit 5 Communautés d'Agglomération et 1 Communauté de Communes pour la Guadeloupe.

Il s'agit aujourd'hui d'une simple proposition de l'État. La cartographie définitive sera arrêtée après consultation des communes et les derniers arbitrages opérés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

MORNE-A-L'EAU fera bel et bien partie d'une Communauté d'Agglomération :

Par délibération en date du 19 avril 2011, le Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau a manifesté sa volonté politique de s'associer avec les communes de l'Anse-Bertrand, La Désirade, Le Moule, Petit-Canal, Port-Louis et Saint-François afin de créer une Communauté d'Agglomération à l'horizon du 1^{er} janvier 2013.

Les Maires d'Anse-Bertrand, de la Désirade, du Moule, de Morne-à-l'Eau, de Petit-Canal, de Port-Louis et de Saint-François, réunis le jeudi 24 février 2011 en Salle de Délibérations de la Ville de Morne-à-l'Eau, ont convenu ce qui suit :

- De considérer le périmètre formé par leurs communes comme un ensemble homogène
- De s'associer en vue de tendre vers un objectif commun et partagé de gestion rationnelle de leur territoire
- De créer une Communauté d'Agglomération à l'horizon du 1^{er} janvier 2013

Ils ont pris en considération les éléments suivants pour motiver cette décision politique collective :

- La cohérence et la pertinence des territoires

communaux constituant le Nord Est Grande-Terre

■ L'existence d'une identité des communes du Nord Est Grande-Terre qui doivent être complémentaires

■ La nécessité de créer dans le Nord Est Grande-Terre un bloc homogène qui peut discuter avec les services de l'ETAT et des COLLECTIVITES TERRITORIALES majeures afin de faire valoir ses spécificités

■ La mutualisation des politiques publiques s'impose, car elles sont de plus en plus coûteuses, alors que les communes peuvent difficilement y faire face de manière isolée

■ La volonté gouvernementale de moderniser l'administration communale et d'achever la carte intercommunale

■ La nécessité de dépasser les égoïsmes communaux, car l'intercommunalité doit reposer sur le désir d'être ensemble

■ Les communes du Nord Est Grande-Terre souhaitent décider de leur propre destin et ne pas se laisser imposer un périmètre d'intercommunalité

■ La population de ces communes évaluée à 73 372 habitants, telle qu'elle résulte du recensement de la population publié par l'INSEE et authentifié par le décret n°2010-1723 du 30/12/2010, lui permet de constituer une Communauté d'Agglomération

■ Le souhait du Conseil Municipal de chacune des communes de créer une nouvelle structure à fiscalité propre pour le développement et l'aménagement de leur territoire



L'Intercommunalité

■ La cohérence dans l'aménagement du territoire telle qu'arrêtée par le Schéma d'Aménagement Régional, est ainsi consacrée dans le Nord Est Grande-Terre

■ L'existence de la Communauté de Communes du Nord Grande-Terre.

Ainsi donc et sur la base de ces **considérants**, le Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau a décidé d'introduire la procédure de création d'une **Communauté d'Agglomération regroupant Anse-Bertrand (4 740 habitants), La Désirade (1 652 habitants), Le Moule (21 616 habitants), Petit-Canal (8 245 habitants), Port-Louis (5 521 habitants), Saint-François (14 313 habitants) et Morne-A-L'Eau (17 285 habitants)** et demande par conséquent au Préfet de la Région Guadeloupe de fixer par arrêté le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Est Grande-Terre.

Depuis la prise de cette délibération par le Conseil Municipal de la Ville de MORNE-A-L'EAU, les lignes ont bougé sur le dossier de l'intercommunalité et c'est ainsi que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale réunie à Basse-Terre le 06 novembre 2012 a entériné le choix collectif des Villes du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de La Désirade de se regrouper au sein d'une Communauté d'Agglomération axée essentiellement sur le littoral et le tourisme.

Le Moule, MORNE-A-L'EAU, Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand consolident leurs relations de coopération et intégreront désormais et comme initialement convenu la Communauté d'Agglomération du Nord Est Grande-Terre (CANEGT) qui sera alors forte d'une population estimée à **57 407 habitants**.

Morne-à-l'Eau, Ville-Centre, Ville-Carrefour, Ville de Projets sera au cœur de la construction juridique, économique, politique, sociale, environnementale, touristique, culturelle et sportive de la **Communauté d'Agglomération du Nord Est Grande-Terre**.

C'est ce nouveau défi qui s'ouvre devant la Ville et qui, bien entendu, fera appel à l'intelligence, à l'unité, à la cohésion et à la mobilisation de tous les Mornaliens épris de progrès et pénétrés par la culture communautaire de notre époque.

L'INTERCOMMUNALITE ET L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE, C'EST ICI ET C'EST MAINTENANT !

